

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Session ordinaire — 20 mars 2026

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance

20 mars 2026

Type de séance

Session ordinaire

Lieu de séance

Salle d'animation rurale — Chef-Lieu

Date de convocation

16 mars 2026

Membres en exercice

29

Quorum requis

15

Secrétaire de séance

Clémentine METRAL-SUZANNE

Président de séance

Jérôme CHAMOSSET

PRÉAMBULE

L'an deux mille vingt-six, le **vingt mars**, le Conseil Municipal de **SILLINGY**, dûment convoqué le **seize mars 2026**, s'est réuni en session ordinaire à la Salle d'animation rurale — Chef-Lieu, sous la présidence de **M. Jérôme CHAMOSSET, Maire de Sillingy**.

VISAS JURIDIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-4 et suivants relatifs à l'élection du Maire ;

Vu le Code Électoral, et notamment ses dispositions relatives aux élections municipales ;

Vu la délibération 2026-025 portant élection de M. Jérôme CHAMOSSET en qualité de Maire de la Commune de Sillingy

Vu le procès-verbal des élections municipales de Sillingy du **15 mars 2026** ;

Le Conseil municipal étant réputé complet au sens de l'article L 2122-9 du CGCT

Entendu le rapport de Monsieur, Madame le Maire

CONSIDÉRANTS

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum pour Sillingy. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à huit le nombre des adjoints au maire de la commune.

République Française
Département de la Haute-Savoie

MAIRIE DE
SILLINGY
Haute-Savoie (74)

DÉLIBÉRATION

DEL_2026-026
Séance du 20 mars 2026



Tableau récapitulatif des conditions de vote

Type de scrutin Public	Nombre de votants 29	Majorité absolue 15	
POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION(S) Karine FALCONNAT, Pierre AGERON, Carole BERNIGAUD, Luc DUBOIS, Fabienne THOMAS, François-Eric CARBONNEL	NE PARTICIPE PAS AU VOTE 0


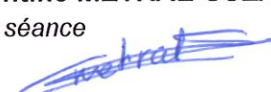
DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité :

Article 1 - Décide de fixer à huit le nombre d'adjoints au Maire.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, le 20 mars 2026.

Certifié conforme par :

LE MAIRE	LE / LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Jérôme CHAMOSSET Maire de Sillingy Signature :  Date : 23/ 03 / 2026	Mme Clémentine METRAL-SUZANNE Secrétaire de séance Signature :  Date : 23/ 03 / 2026

MENTIONS RÉGLEMENTAIRES DE TRANSMISSION ET DE PUBLICITÉ

Transmise en Préfecture le :
__24/ 03 / 2026

Délai de recours jusqu'au :
24/ 05 / 2026 (délai légal de 2 mois)

Affichée en mairie le :
__ / 03 / 2026

Agent responsable du suivi :
Aurélia PREVOST
Direction Générale